

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 23 août 2024

Date d'affichage : 23 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-08-095

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- vente de 2 studios (1 de 19.09 m² avec balcon et 1 de 22.70 m² avec balcon) situés dans un ensemble immobilier localisé route du Galibier, cadastré K 1634, K 1636, K 1638, K 2129, K 2131, K 2133 d'une superficie de 10167 m² ;
- vente d'un plateau nu de 98.50 m² situé Place de l'Eglise, sur un terrain cadastré D 2134 de 158 m² ;
- vente d'un local d'activité de 118.91 m² situé Place de l'Eglise, sur un terrain cadastré D 2134 de 158 m² ;
- vente d'un local commercial de 107.41 m² et une cave dans un immeuble situé Place de l'Eglise, sur un terrain cadastré D 2134 d'une superficie de 158 m² ;
- vente d'un chalet de 145 m² situé 42 Impasse du Levant, sur un terrain de 810 m², cadastré K 1897 ; K 1498 et K 1899 ;
- vente d'un appartement de 42.21 m² + une cave + une annexe et un garage situés au Chef-Lieu, sur un terrain cadastré D 1987 d'une superficie de 3608 m².

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 août 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 août 2024,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 02/09/2024

Publication : 02/09/2024

Valloire, le 02/09/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

